

Marché public de prestation de service

(Marché en procédure adaptée soumis aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics)

Conduite, vérification, entretien et maintenance des équipements climatiques, de chauffage, de ventilation, d'eau chaude sanitaire, de gestion technique centralisée

REGLEMENT DE CONSULTATION

Marché n°2018/07

Maître de l'ouvrage:

Commune de Piolenc
6 Rue Jean Moulin
BP 1
84420 PIOLENC

Section I - Identification de l'organisme qui passe le marché

COMMUNE DE PIOLENC

Section II - Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

Nom de l'organisme : COMMUNE DE PIOLENC	Personne responsable du marché : Louis DRIEY, Maire
Adresse : 6 Rue Jean Moulin BP N°1	Code postal : 84420
Ville : PIOLENC	FRANCE
Téléphone : 04.90.29.63.66	Poste :
Télécopieur : 04.90.29.50.62	Adresse de courrier électronique : contact@mairie-piolenc.fr

Section III – Objet du marché

1) Objet du marché :

Les stipulations du présent règlement de la consultation (RC) concernent le marché de :

Conduite, vérification, entretien et maintenance des équipements climatiques, de chauffage, de ventilation, d'eau chaude sanitaire, de gestion technique centralisée

La description et les caractéristiques techniques du présent marché sont précisées dans le cahier des clauses administratives et techniques particulières et ses annexes.

2) Type de marché : prestation de service

3) Forme du marché :

- S'agit-il d'un marché à bons de commande : non oui

Section IV – Caractéristiques principales

1) Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :

Cf Refus des variantes *Cocher cette case lorsque les variantes ne sont pas autorisées*

Section VI – Division en lots

Prestations divisées en lots : oui

Lot n°1 : Maintenance matériel de chauffage Lot n°2 : Maintenance du matériel de climatisation

Section VII – Délai d'exécution

Le marché est conclu pour une durée de 3 ans.

Section VIII – Conditions relatives au marché

Le marché sera conclu avec un ou deux prestataires ou un groupement conjoint.

Les prestations définies aux articles 3.7.3 à 3.7.9 ne pourront être réalisées par des prestataires différents.

1) Possibilité de présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements :

non oui

2) Tous les documents devront être rédigés en langue française et signé par une personne dûment habilitée.

3) Unité monétaire du marché : Euro

Section IX – Conditions de participation

- DC 1 (Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants) ;
- DC 2 (Déclaration du candidat) ;
- DC7 ou NOT 12 (état annuel des certificats reçus) ;
- Pièces prévues aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du Code du travail ;
- Références pour des prestations similaires

Les imprimés DC1, DC2 préconisés par le ministère de l'économie et des finances, ainsi que tous les attestations fiscales sont téléchargeables sur le site : www.colloc.minefi.gouv.fr rubrique marchés publics.

Les candidats devront fournir les attestations d'assurance couvrant les garanties responsabilités civiles et professionnelles.

- Un projet de marché comprenant :
Le (les) acte (s) d'engagement à compléter, dater et signer ;
Le cahier des clauses techniques et administratives particulières (CCTAP) ci-joint, signé et daté
Le règlement de la consultation ci-joint, signé et daté

Section X – Nombre de candidats

1) Nombre maximal de candidats admis à présenter une offre : Indifférent
Nombre minimal de candidats admis à présenter une offre : Indifférent

Section XI – Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction :

- le **prix 40 %** (suivant DPGF ci-joint).
- la **valeur technique 40 %** : moyens humains, méthodologie, délais d'interventions, cadre de rendu des bilans annuels.
- La **démarche environnementale 10%** (charte de chantier vert communale)
- Les **références pour des prestations similaires 10%**.

La note totale du candidat (sur 100 points) sera obtenue en additionnant les notes relatives à chaque critère.

Après réception et examen des offres, la personne responsable du marché engage, s'il le juge nécessaire, les négociations avec les candidats ayant présenté une offre.

Pour ce faire, le pouvoir adjudicateur pourra procéder par éliminations successives des offres les moins avantageuses présentant un écart significatif avec les meilleures propositions afin d'adapter l'offre finale aux besoins de la collectivité.

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire. Le candidat retenu aura 7 jours à compter de l'information précisant qu'il a obtenu le marché pour produire les certificats issus de l'article 46 du Code des Marchés Publics, faute de quoi il ne pourra être attributaire du marché.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de ne pas donner suite à la présente consultation.

Section XII – Procédures

- | | | | |
|----------------------------|--------------------------|---------------------------------------|---------------------|
| 1 <input type="checkbox"/> | Appel d'offres ouvert | 5 <input type="checkbox"/> | Marché négocié |
| 2 <input type="checkbox"/> | Appel d'offres restreint | 6 <input type="checkbox"/> | Dialogue compétitif |
| 3 <input type="checkbox"/> | Concours ouvert | 7 <input checked="" type="checkbox"/> | Procédure adaptée |
| 4 <input type="checkbox"/> | Concours restreint | 8 <input type="checkbox"/> | Autres |

Section XIV – Conditions de délai

- Date limite de réception des candidatures et des offres :
- Délai de validité des offres : **90 jours à compter de la date de remise des offres**

Section XV : Visite des sites d'intervention

La visite des différents sites d'intervention est obligatoire. Elle se déroulera sur rendez-vous qui devront être pris auprès de **M. Massonnet**, responsable des services techniques au **06.23.69.55.63**

L'attestation de visite remise à l'issue des visites devra obligatoirement être jointe à l'offre.

Section XVI – Autres renseignements

1) Numéro de référence attribué au marché par la personne publique : **2018/07**

2) Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels :

Le dossier est téléchargeable sur le site internet de la commune 3w.mairie-piolenc.fr (rubrique « Marché public »)

Ils peuvent également être demandés par message électronique auprès de : contact@mairie-piolenc.fr

3) Remise d'échantillons ou de matériels de démonstration

non oui

4) Contenu du dossier de la consultation :

- Règlement de la consultation
- Acte d'engagement
- C.C.A.T.P.
- DPGF
- Annexe Fréquences des visites

Les candidats devront compléter les pièces du marché téléchargées sur le site de la Mairie (onglet marchés publics 2018) ou demandés sous format papier en mairie ou demandés sous format informatique au : contact@mairie-piolenc.fr, mais en aucun cas ils ne pourront les modifier faute de quoi leur offre sera déclarée non conforme.

Le Maître de l'Ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5) **Modalités de remise des candidatures et/ou des offres selon la procédure adaptée.**

Le dossier remis par l'entreprise/le fournisseur devra comprendre **les pièces visées à l'article 6 du CCATP et notamment l'attestation de visite.**

Les candidats transmettent leurs offres sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour CONDUITE, VERIFICATION, ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS CLIMATIQUES, CHAUFFAGE, DE VENTILATION, D'EAU CHAUDE SANITAIRE, DE GESTION TECHNIQUE CENTRALISEE

Les offres devront être remises contre récépissé ou par tout moyen permettant de justifier d'une date certaine de confidentialité et de réception des plis avant la date limite de réception des candidatures et des offres fixée à l'article XIV du présent règlement à l'adresse suivante

**MAIRIE DE PIOLENC
6 RUE JEAN MOULIN
BP 1
84 420 PIOLENC**

Si elles sont envoyées par la Poste, elles devront l'être à l'adresse ci-dessus mentionnée suivante par pli recommandé avec avis de réception postal ou par tout autre moyen pouvant établir une date certaine de réception et parvenir à destination avant cette même date et heure limites :

Les candidats tiendront compte des délais d'acheminement du courrier afin que leurs plis soient réceptionnés dans les délais fixés ci-dessus

Les réceptions sont assurées en Mairie

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.

L'attention des candidats est appelée sur le fait **qu'aucun envoi par télécopie ou par support électronique** ne sera accepté.

6) Renseignements complémentaires :

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de :

- Renseignements administratifs : Direction générale des services : 04 90 29 43 80
- Renseignements techniques : Monsieur Didier MASSONNET, responsable des services techniques, tél : 06.23.69.55.63

Fait à le

L'entrepreneur

« Lu et approuvé »